

## INFO EXPRESS

### Amélioration de l'habitat



2022 Février, vol. 9, n° 3

## Sommaire

# États des débours et des encaissements 2021 des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat

Cette édition de l'*Info Express - Amélioration de l'habitat* s'adresse plus spécifiquement au directeur général ou à la directrice générale et au secrétaire-trésorier ou à la secrétaire-trésorière du partenaire.

En vertu de l'entente conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat, les partenaires doivent **soumettre à la SHQ l'état des débours et des encaissements effectués** au cours de l'année civile 2020 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Le formulaire *État des débours et des encaissements* ainsi que la Lettre de déclaration, dûment signés et numérisés, doivent être transmis au plus tard le **30 juin 2022** à l'adresse suivante :

[assistancedsfpo@shq.gouv.qc.ca](mailto:assistancedsfpo@shq.gouv.qc.ca) .

## Instructions et documentation

Aux fins de la préparation des documents attendus pour l'année 2021, vous trouverez le fichier à remplir ainsi que les instructions et les modèles dans l'Espace partenaires du site Web de la SHQ, dans la section qui vous concerne :

[Programme d'adaptation de domicile \(PAD\)](#) 


[Programme Petits établissements accessibles \(PEA\)](#)

[Programme RénoRégion \(PRR\)](#) 

[Programme d'amélioration des maisons d'hébergement \(PAMH\)](#) 

[Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite \(Pyrrhotite\)](#) 

## **Des questions?**

Communiquez avec le Centre des relations avec la clientèle de la SHQ, au numéro sans frais 1 800 463-4315, poste 1, ou écrivez à [assistance.suivi.financier.dah@shq.gouv.qc.ca](mailto:assistance.suivi.financier.dah@shq.gouv.qc.ca) .

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration!